

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 547 autorisant le remboursement à M. RICHAUD Paul de la somme de 4.000 francs.

n° 547

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 juin 1943

Numéro JO
n° 14 du 15/07/1943

Date du numéro
15 juillet 1943

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1884

Vu l'ordonnance n° 16 du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre

Vu la demande de remboursement formulée par M. RICHAUD Paul, commis principal du cadre métropolitain des P.T.T. à la suite du décès de son père M. RICHAUD Henri

Vu la déclaration souscrite par le demandeur ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est autorisé le remboursement à M. RICHAUD Paul, commis principal du C.M. des P.T.T. de la somme de QUATRE MILLE (4.000) représentant le montant de la délégation mensuelle de 1.000 francs souscrite en faveur de M. RICHAUD Henri son père, pour la période du 1er mars 1943 à fin Juin 1943, non payée au délégataire. La dépense est imputable au

chapitre 8 article 1, paragraphe 1.

SALLER